

Critères de segmentation

Désormais, les possibilités de segmentation sont strictement encadrées. Le but est de protéger le preneur d'assurance, l'assuré (et le bénéficiaire en assurance-vie) contre toute différenciation arbitraire.

Ci-dessous, vous trouverez les différents critères de segmentation qui sont utilisés par Allianz (dans l'offre, lors d'une proposition d'adaptation, en cas de résiliation ou de refus d'assurance) pour déterminer les conditions tarifaires du contrat et l'étendue de la garantie. A l'avenir, ces mêmes critères peuvent également jouer un rôle sur les conditions tarifaires de votre contrat en cas de modifications de garantie. Dans certains cas, l'un ou l'autre critère cité ci-après peut être une condition d'acceptation de la garantie.

CRITÈRES DE SEGMENTATION LIÉS À L'ACCEPTATION MÉDICALE

Etat de santé

L'état de santé de l'assuré au moment de la souscription du contrat est important pour la détermination du risque de décès à assurer. La présence ou non de certaines affections médicales peut augmenter ce risque. Un questionnaire et/ou un examen médical peu(ven)t être demandé(s). L'état de santé peut donc être un critère d'acceptation ou de tarification du risque.

Séjour à l'étranger

Un séjour à l'étranger peut avoir un impact sur le risque de décès (pays en guerre, situation politique instable, ...). Il s'agit là d'un critère de tarification.

CRITÈRES DE SEGMENTATION LIÉS AU TARIF

L'âge de l'assuré

Sur base de données statistiques, le risque de décès augmente avec l'âge.

Le caractère fumeur ou non de l'assuré

Des études médicales ont démontré que le fait de fumer ou non influence le risque de décès. Le tabac est en effet l'une des causes les plus importantes de décès dans le monde.

Le Body Mass Index (BMI)

Le Body Mass Index (BMI) signifie indice de masse corporelle. Il permet de mesurer la corpulence d'une personne. Il est déterminé par le rapport

entre le poids (en kg) et la taille (en mètre) élevée au carré. Ainsi, statistiquement, il est démontré que le surpoids augmente le risque de diabète, de tension artérielle, de problèmes cardiaques, de problèmes respiratoires, ... qui influencent le risque de décès.

La profession

La profession de l'assuré peut influencer le risque de décès. Exercer la profession d'ardoisier ou d'élagueur est en effet plus risqué que d'effectuer du travail administratif. Ce critère influence donc notre tarification. Dans certains cas, plus rares, une profession déterminée peut faire l'objet d'un refus de couverture parce qu'Allianz estime que ce risque n'est pas assurable.

La pratique de sport

La pratique de certains sports peut être considérée comme dangereuse et augmenter le risque de décès.

On pense notamment à l'alpinisme, au saut en parachute, aux sports mécaniques,...

Certaines pratiques sportives particulièrement risquées peuvent être exclues des garanties.

Le capital assuré

Les frais de gestion sont proportionnellement moins élevés pour un capital plus important.